



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 29
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 6
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 26.091/J

OBJET : PROJET D'ETABLISSEMENT ET REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DE LA VILLE DE BRUNOY

SEANCE DU 22/09/2026

LE MARDI VINGT-DEUX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX A 19H05, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER,	Monsieur Nicolas DOHIN,	Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER,	Monsieur Eric ADAM,	Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur Dominique SERGI,	Monsieur Timotée DAVIOT,	Monsieur Guillaume PEYTAVIN,
Madame Elisabeth FALOU,	Madame Françoise JUNGFER BOUVIER,	Monsieur Serge BADENS,
Monsieur Eric BASSET,	Monsieur Dominique EBLÉ,	Monsieur Serafino SERRAVALLE,
Madame Stéphanie AUFFRAY,	Madame Catherine CHABOSSON,	Madame Atidel MEHANNECHE,
Madame Laure MARTELLA MALRIEU,	Monsieur Johnny PALMA,	Monsieur Nicolas COURTOT,
Madame Lydia GAUGIN,	Madame Nelly OBAMBI,	Monsieur Nicolas HOUNTON BACCHIERI,
Madame Francine BOBOT,	Monsieur Jérôme RITTLING,	Madame Fabienne MEURICE,
Madame Audrey LEPAGE,	Madame Myriam MONDON	

POUVOIRS :

Madame Valérie RAGOT a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Madame Nathalie DO HUU a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,
Madame Sylvia CAMEIRA a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Madame Claudine ROSSIGNOL a donné pouvoir à Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jean-Michel MATHY a donné pouvoir à Monsieur Jérôme RITTLING,
Monsieur David FÉROT a donné pouvoir à Madame Audrey LEPAGE

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire

SEANCE DU 22/09/2026

OBJET : **PROJET D'ETABLISSEMENT ET REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DE LA VILLE DE BRUNOY**

Le Conseil municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article R.2324-29

VU le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements d'accueil du jeune enfant,

VU le projet d'établissement proposé par le Service Petite Enfance,

CONSIDERANT que la réglementation impose à tout établissement d'accueil du Jeune Enfance de formaliser les orientations professionnelles à travers un projet d'établissement,

CONSIDERANT que ce document constitue un outil de référence pour toutes les professionnelles du Service Petite Enfance de Brunoy, les parents des enfants accueillis et les partenaires (Caisse d'Allocations Familiales et PMI),

CONSIDERANT que le projet d'établissement comprend le projet social et de développement durable, le projet éducatif, le projet d'accueil, le règlement de fonctionnement,

Sa Commission Education - Familles entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : **APPROUVE** les projets d'établissement composés d'un projet social, un projet de développement durable, un projet éducatif, un projet d'accueil, et règlements de fonctionnement des crèches collectives Pom Pouce, Coccinelle, Petits Mousles Pitchounets et la crèche familiale Les Lutins de la ville de Brunoy, annexés à la présente délibération.

SEANCE DU 22/09/2026

OBJET : PROJET D'ETABLISSEMENT ET REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DE LA VILLE DE BRUNOY

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces règlements de fonctionnement et de les faire appliquer dès la signature.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à apporter toutes les modifications nécessaires au projet d'établissement et règlement de fonctionnement suivant les évolutions, les parutions de décrets et les textes de références de la PMI et de la CNAF.

ARTICLE 4 : PRECISE que les règlements intérieurs en annexe seront signés par les parents. L'ensemble du projet d'établissement de chaque structure sera envoyé aux parents au moment de leur arrivée, et également à disposition pour consultation dans les structures.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 23/09/2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 25/09/2026

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 26.091/J

Objet de l'acte : PROJET D'ETABLISSEMENT ET REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES
ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DE LA VILLE DE BRUNOY

Thème Préfecture : 6 - Libertés publiques et pouvoirs de police / 4 - Autres actes
réglementaires

Transaction Préfecture : 091-219101144-20260922-BRU_DE_26384_1-DE

Date de l'acte : 22/09/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_26384_1

Date de réception en Préfecture : 25 septembre 2026